



LA GRANOUSTIE

COMMUNE DE MAURIAC
P.L.U.
PLAN LOCAL D'URBANISME
PLAN DE ZONAGE
DOSSIER D'APPROBATION
 Conseil municipal du 30 Novembre 2009

Chargé d'étude : G.H.E.C.O. Urbanisme
 Date : Novembre 2009
 Echelle : 1/2500e
Plan Centre 4c

Emplacements Réervés

N° ER	Affectation	Bénéficiaire
1	Élargissement de la voirie communale de la Rousille	Commune
2	Élargissement de la rue des Pradals	Commune
3	Aménagement d'un espace public. Site de valorisation de Manantou de Pierre	Commune
4	Aménagement d'une voie de liaison de Tréhou à l'Étang	Commune
5	Ligne voirie largeur 10 m entre le Pré de l'École et le giratoire des Bédans	Commune
6	Élargissement à 4 m d'origine du chemin rural - La Pomme	Commune

Limites zonages
 Emplacement réservé
 Espace Rural Classé (art. L130.1 du C.U.)
 En application de l'art. L123.1-7 du Code de l'urbanisme :
 Espace vert protégé
 Alignement d'arbres protégés
 Haie protégée
 Bâtiment d'intérêt patrimonial (art. L123.3-1 du C.U.)
 Liaison pédestre ou vélo à créer ou à maintenir (art. L123-14 du C. de l'urbanisme)
 Bande inconstructible de 75 m (Loi Barrière)
 Ligne de recul obligatoire
 Zone humide

Orientations d'aménagement
 Flèche d'intention d'accès
 Trace d'intention de voirie
 Effet village - Front bâti en tout ou partie

A titre informatif :
 Point de vue paysager
 Sentier de randonnée
 Périmètre des 50 ou 100 m à appliquer autour des bâtiments dotés des animaux
 Installation classée